

DELIBERATION N° 27-2012/C.A.

*relative au budget d'investissement de la Caisse de Prévoyance Sociale
pour l'exercice 2013*

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA CAISSE DE PREVOYANCE SOCIALE DE LA POLYNESIE FRANCAISE,**

Vu l'arrêté n° 1336 IT du 28 septembre 1956 modifié portant organisation et fonctionnement de la Caisse de prévoyance sociale de la Polynésie française, notamment ses articles 9 et 10 modifiés par la délibération n° 91-47 AT du 15 février 1991 ;

Vu l'arrêté n° 1408 IT du 13 octobre 1956 modifié fixant les règles relatives aux opérations financières et comptables de la Caisse de prévoyance sociale ;

Vu l'arrêté n° 1154 CM du 3 décembre 1987 fixant le nouveau plan comptable de la Caisse de prévoyance sociale ;

Vu la délibération n° 99-11 APF du 14 janvier 1999 organisant le contrôle et l'évaluation des régimes de protection sociale et des instances qui les gèrent ;

Vu la délibération n° 26-2012/CA du 15 novembre 2012 portant décision modificative n° 1 du budget d'investissement 2012 et relative à l'autorisation de programme et à la validation d'un crédit de paiement dans le cadre de la construction d'une centrale de production photovoltaïque sur le parking visiteur ;

Vu les travaux de la Commission des affaires immobilières et des placements de la CPS réunie le 17 octobre 2012 ;

Vu le procès-verbal de réunion du Conseil d'administration en date des 15 et 16 novembre 2012 ;

S'étant prononcé à l'unanimité au cours de cette séance,


ADOPTÉ :

Article 1^{er}. - Le budget d'investissement de la Caisse de prévoyance sociale pour l'exercice 2013, est fixé à la somme de **TROIS CENT TREIZE MILLIONS NEUF CENT MILLE FRANCS PACIFIQUES (313,9 MF XPF)**, suivant le détail du tableau joint à la présente délibération.

Article 2. - Le Directeur et l'Agent-comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

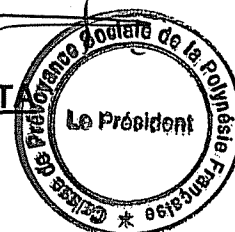
PAPEETE, le 15 novembre 2012

LE SECRETAIRE,


Charles BEAUMONT

LE PRESIDENT,


Luc TAPET



Rendue exécutoire par arrêté n°

BUDGET D'INVESTISSEMENT 2013

	Antennes	Terrains	Siège	Cardella et autres	Total (MF)
Immobilisations incorporelles			59		59
Concessions et droits, brevets, licences*			39		39
Frais de recherche & développement*			20		20
Installations, constructions	15	0	146,2	20	181,2
Terrains		0			0
<u>Siège :</u>					
. Travaux courants			70,2		70,2
. Installation photovoltaïque** - Crédit de paiement :			76		76
<u>Antennes & Agences :</u>					
. Antenne (propriétaire)	8				8
. Antenne & Agence (locataire)	7				7
Cardella et autres constructions				20	20
Achats de mobilier et matériels			73,7		73,7
Matériel médical			0,7		0,7
Matériel technique			8		8
Matériel de transport			7,5		7,5
Matériel de bureau			5		5
Matériel informatique*			48,5		48,5
Mobilier			4		4
TOTAL DEPENSES	15	0	278,9	20	313,9

* : 46 MF liés au plan d'orientations stratégiques à 3 ans, soit Concessions et droits, brevets, licences pour 23 MF, Frais de recherche & développement pour 8 MF et Matériel informatique pour 15 MF.

** : Autorisation de programme de 116 MF au budget 2012 - Crédit de paiement 2013 : 76 MF.